Paraît chaque mois Abonnement annuel: 190 francs suisses Fascicule mensuel: 24 francs suisses

Genève 2^e année – Nº 6 Juin 1996

(La Propriété industrielle 112^{e} année – N^{o} 6)

(Le Droit d'auteur 109^{e} année – N^{o} 6)

Sommaire

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire	NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI	
	Convention de Berne. Adhésion : République de Corée	225
	ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI	
	Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC). Comité d'experts. Vingt-quatrième session (Genève, 25-28 mars 1996)	225
	SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI	
	Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	226
	Union de Madrid	226
	CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI	
	Conférence de l'OMPI sur la médiation (Genève, 29 mars 1996)	228
	ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	
	Afrique	229
	Amérique latine et Caraïbes	230
	Asie et Pacifique	232

(Suite du sommaire au verso)

234

234 235

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Coopération pour le développement (en général).....

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ			
CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AV D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET AVEC DES ORGANISATIONS TERNATIONALES	IN-		
NOUVELLES DIVERSES	238		
SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OMPI			
CALENDRIER DES RÉUNIONS	240		
LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)			
Note de l'éditeur			
ARGENTINE			
Loi n° 24.481 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité (modifiée par la loi n° 24.572) [texte codifié approuvé par le décret n° 260/96 du 20 mars 1996]	Texte 2-002		
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA			
Loi sur les brevets d'invention (n° 461-XIII du 18 mai 1995)	Texte 2-001		
TURQUIE			
Décret-loi nº 554 sur la protection des dessins et modèles industriels (du 27 juin 1995)	Texte 4-001		
Décret-loi n° 555 relatif à la protection des signes géographiques (du 27 juin 1995)	Texte 5-001		

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS (ENCART)

Note de l'éditeur

NOUVELLE-ZÉLANDE

Loi de 1994 sur le droit d'auteur (n° 143 du 15 décembre 1994) [Ce texte remplace ceux publiés précédemment sous les numéros de cote 1-01 et 1-02.].....

Texte 1-01

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention de Berne

Adhésion

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le Gouvernement de la République de Corée a déposé, le 21 mai 1996, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

La Convention de Berne, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard de la République de Corée, le 21 août 1996. À cette même date, la République de Corée deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), instituée par la Convention de Berne.

Notification Berne nº 175, du 21 mai 1996.

Activités normatives de l'OMPI

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

Comité d'experts

Vingt-quatrième session (Genève, 25-28 mars 1996)

Les 17 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Brésil, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté.

Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la CIB, soumises par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) et visant 35 sous-classes de la CIB.

Le comité a approuvé la procédure à suivre pour proposer de nouveaux mots clés à insérer dans les index officiels des mots clés de la CIB. Il a également convenu que les mots clés se rapportant à certains codes d'indexation devraient être introduits dans les index officiels des mots clés et a chargé le PCIPI/SI de choisir ces mots clés ainsi que leur format de présentation. Le comité a aussi célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, conclu en 1971.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

États-Unis d'Amérique. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire d'introduction au PCT organisé, à l'intention de juristes assistants, par une entreprise privée et tenu à San Francisco. Ce séminaire a été suivi par une trentaine de participants, parmi lesquels des juristes assistants et des administrateurs de brevets.

En mars 1996 aussi, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé sur le PCT dans les locaux d'une grande entreprise à New York. Cet exposé a été suivi par 10 participants venant d'entreprises privées.

Lituanie. En mars 1996, M. Rimvydas Naujokas, directeur du Bureau national des brevets, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT et aux procédures dans le cadre de la Convention sur le brevet eurasien.

Slovaquie. En mars 1996, un fonctionnaire national a reçu au siège de l'OMPI, à Genève, une formation générale et une formation pratique aux procédures des offices récepteurs dans le cadre du PCT.

Turquie. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT lors de deux séminaires consacrés à ce traité, qui ont

été organisés par l'Institut turc des brevets, en collaboration avec l'OMPI, et se sont tenus à Istanbul et à Ankara. Ces séminaires ont accueilli, respectivement, 155 participants venant pour la plupart de sociétés internationales et de cabinets juridiques et 35 participants, parmi lesquels des membres de cet institut et des spécialistes du secteur privé.

En mars 1996 aussi, ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Ankara, des exposés pratiques sur le PCT à 10 membres de l'institut précité. Ils ont également eu des entretiens avec des fonctionnaires de cet institut au sujet de la coopération avec l'OMPI en ce qui concerne certains aspects du PCT ainsi que de l'éventuelle adhésion de la Turquie à d'autres traités administrés par l'Organisation.

Informatisation

Office européen des brevets (OEB). En mars 1996, deux représentants de l'OEB ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de la coopération concernant le projet EASY (Electronic Application SYstem) et ont présenté la dernière version du logiciel de dépôt EASY.

En mars 1996 aussi, deux autres représentants de l'OEB se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les deux organisations en matière d'échange électronique de données.

Union de Madrid

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Chine. Les 7 et 8 mars 1996 s'est tenu, à Shenzhen, un séminaire ayant pour thème la Chine et le système d'enregistrement international des

marques, organisé par l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC) de la République populaire de Chine et l'OMPI. Il a été suivi par environ 500 participants, fonctionnaires nationaux, mandataires en marques et représentants d'entreprises. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'Office chinois des marques, deux autres experts chinois, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation.

Du 11 au 14 mars 1996 se sont déroulées, à Beijing, les journées de formation sur l'enregistrement international des marques, organisées par l'AEIC et l'OMPI. La séance d'ouverture de ces journées de formation a eu lieu à l'Université de Pékin, devant quelque 200 étudiants, enseignants et fonctionnaires nationaux. Ces journées se sont ensuite tenues au siège de l'AEIC, où elles ont été suivies par une centaine de participants, tous fonctionnaires de l'AEIC. Quatre fonctionnaires de l'OMPI y ont présenté des exposés.

Italie. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Trévise, un exposé sur le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) lors d'une journée d'étude sur la marque communautaire, organisée par la Chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture et suivie par plus de 200 participants représentant pour la plupart des sociétés spécialisées en propriété industrielle.

Portugal. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Lisbonne, un exposé sur le Protocole de Madrid et le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement lors d'un séminaire consacré à la marque communautaire, organisé par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Ce séminaire a été suivi par une centaine de participants, parmi lesquels des mandataires en marques et des fonctionnaires de l'INPI.

Slovaquie. En mars 1996, un fonctionnaire national a reçu au siège de l'OMPI, à Genève, une formation aux procédures de traitement des demandes d'enregistrement international des marques dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

American Conference Institute (ACI). En mars 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni a présenté des exposés sur le Protocole de Madrid et sur les liens futurs entre ce

protocole et le système de marque communautaire lors d'une conférence sur la protection et le respect des marques au niveau international, organisée par l'ACI et tenue à New York. La conférence a été suivie par une soixantaine de participants, venant de cabinets juridiques et d'entreprises privées.

Chartered Institute of Patent Agents (CIPA). En mars 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni a présenté un exposé sur le Protocole de Madrid lors d'un séminaire consacré au système de Madrid, organisé par le CIPA et tenu à Londres. Ce séminaire a été suivi par une centaine de participants, pour la plupart des spécialistes en marques.

Groupe des marques pharmaceutiques (PTMG). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Protocole de Madrid lors de la réunion générale annuelle et cinquante-deuxième conférence du PTMG, qui s'est tenue à Guernesey (îles anglo-normandes) et a été suivie par environ 200 participants.

Institut des agents de marques (ITMA). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les procédures à suivre dans le cadre du Protocole de Madrid et du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement, lors de la réunion internationale de l'ITMA qui a eu lieu à Londres et a été suivie par environ 200 participants. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI lors d'une exposition qui a réuni des fournisseurs de services informatiques et des producteurs d'information en matière de marques et s'est déroulée en même temps que la réunion susmentionnée.

Informatisation

Royaume-Uni. En mars 1996, deux fonctionnaires nationaux et un consultant en informatique se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet d'échange de communications électroniques entre l'Office des brevets et l'OMPI dans le cadre du système MECA (Madrid Electronic CommunicAtions).

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Conférence de l'OMPI sur la médiation

(Genève, 29 mars 1996)

La conférence a réuni 138 participants venant des 37 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Koweït, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Tunisie, Viet Nam.

La conférence était présidée par M. Robert Badinter, président de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation de la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et ancien ministre de la justice et président du Conseil constitutionnel en France. Elle avait pour but d'étudier la médiation en tant que procédure de règlement des litiges en matière commerciale, en général, et en matière de propriété intellectuelle, en particulier, de définir les principales caractéristiques de la médiation et d'examiner les avantages que celle-ci présente en tant que moyen de régler les différends.

M. Badinter a ouvert la conférence par une introduction générale dans laquelle il a examiné les raisons sociologiques expliquant l'intérêt croissant pour la médiation et le recours de plus en plus fréquent à celle-ci. Un exposé consacré à la dynamique de la médiation a été présenté par M. Stephen Goldberg (président de Mediation Research and Education Project, Inc., Northwest-

University School of Law, Chicago). M. David Plant (Fish & Neave, New York) a traité de certains aspects de la médiation dans le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle. M. Karl Mackie (directeur du Centre for Dispute Resolution [CEDR] à Londres) a évoqué le développement et l'utilisation de la médiation en matière commerciale en Europe. Un exposé consacré au rôle de la confidentialité dans la médiation a été présenté par M. Francis Gurry (directeur du Centre d'arbitrage de l'OMPI). Deux conférenciers, savoir Sheikh à Salah Al-Hejailan (du cabinet d'avocats Salah Al-Hejailan, à Riyad et Djedda) et M. Fathi Kemicha (avocat du barreau à Paris) ont consacré leurs exposés respectifs au recours à la médiation dans les pays arabes. M. Tang Houzhi (vice-président de la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international [CIETAC] à Beijing) a expliqué comment est utilisée la médiation dans la procédure d'arbitrage en Chine. Mme Margaret Shaw (du cabinet Mackenzie Wittenburg & Shaw et professeur adjoint à la New York University School of Law, New York) a abordé le problème du choix du médiateur. Les participants ont pris part à un débat, dirigé par MM. Goldberg et Mackie et Mme Shaw, sur les obligations et les responsabilités du médiateur d'un point de vue éthique et sur l'immunité du médiateur. Le dernier exposé, consacré à la présentation d'un dossier par une partie ou son conseil, a été présenté par M. Rupert Bondy (conseiller juridique de SmithKline Beecham, Royaume-Uni). Le compte rendu des travaux de la conférence sera publié par l'OMPI dans les prochains mois.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise (Angola). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère angolais de la culture et avec le concours du Gouvernement portugais, s'est tenu à Luanda du 27 au 29 mars 1996. Il a été suivi par deux participants venant de chacun des quatre autres pays d'Afrique de langue officielle portugaise, à savoir le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe, ainsi que par une centaine de fonctionnaires nationaux. écrivains, compositeurs, artistes et juristes angolais. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de Suisse et de la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI), un expert local, quatre experts portugais ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Il a été notamment question des dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle (Angola). Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Portugal, s'est tenue à Luanda le 27 mars 1996. Elle a été suivie par 100 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par trois consultants portugais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle (Mali). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malien, s'est tenu à Bamako du 25 au 28 mars 1996. Il a

été suivi par environ 70 participants représentant l'administration et la profession juridique. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre malien, un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Burkina Faso. En mars 1996, quatre fonctionnaires nationaux venant du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont suivi, au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. La formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.

Ghana. En mars 1996, 50 fonctionnaires nationaux ont reçu, au siège de l'Office ghanéen du droit d'auteur à Accra, une formation sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Angola. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'Angola et l'Organisation ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Botswana. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone, où il a dispensé une formation à trois fonctionnaires nationaux sur l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction de l'enregis-

trement des sociétés, noms commerciaux, marques, brevets et dessins et modèles du Botswana, et sur l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

Burkina Faso. En mars 1996, à la demande du gouvernement, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour évaluer les activités menées par le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) et dispenser au personnel de ce dernier une formation à la gestion collective du droit d'auteur.

Gambie. En mars 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins et un projet de loi révisé sur la propriété industrielle, qui tiennent compte des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, ainsi qu'un projet de loi portant création d'une organisation gambienne de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

Mauritanie. En mars 1996, à la demande des autorités nationales, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott pour donner des conseils sur l'élaboration d'un projet de loi en matière de droit d'auteur et sur la mise en place d'un office du droit d'auteur. Les conseils donnés par ce consultant tenaient également compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux (Cuba). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) du Ministère cubain des sciences, des techniques et de l'environnement, s'est tenu à Cuba du 26 au 29 mars 1996. Il a été suivi par 19 fonctionnaires nationaux venant d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, d'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de République dominicaine, d'Uruguay et du Venezuela, six représentants du secteur privé venant d'Argentine, du Brésil, du Costa Rica, du Mexique et de République dominicaine, et 90 participants locaux représentant l'administration et l'industrie. Mme Elena Simeón Negrín, ministre des sciences, des techniques et de l'environnement, ainsi que le directeur général de l'OMPI ont prononcé une allocution d'ouverture. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI venant du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'Espagne, d'Uruguay et du Venezuela et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

Journées d'étude de l'OMPI sur la Décision n° 344 de la Commission de l'Accord de Cartha-

gène (Colombie). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de l'industrie et du commerce, qui a agi en qualité de secrétariat provisoire du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela), se sont tenues à Santa Fe de Bogota du 11 au 13 mars 1996. Elles avaient pour but d'examiner la compatibilité de la Décision n° 344 (établissant un régime de propriété industrielle commun à tous les pays andins) avec les traités internationaux pertinents dans le domaine de la propriété industrielle, notamment avec la Convention de Paris, le Traité sur le droit des marques et l'Accord sur les Ces journées ont été suivies par une vingtaine de fonctionnaires représentant les offices de propriété industrielle des cinq pays andins ainsi que le Secrétariat du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juristes (Honduras). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de la propriété intellectuelle du Honduras, s'est tenu à Tegucigalpa les 17 et 18 mars 1996. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des magistrats et des juristes locaux.

Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de la Colombie et de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats uruguayens (Uruguay). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil uruguayen des droits d'auteur et la Cour suprême de justice, dans le cadre du projet national en matière de droit d'auteur, s'est tenu à Montevideo les 18 et 19 mars 1996. Il a été ouvert par M. Hugo Batalla, vice-président de la République président du Parlement, M. Samuel Lichtenztein, ministre de l'éducation et de la culture, et M. Milton Cairoli, président de la Cour suprême de justice. Il a été suivi par plus de 50 juges et procureurs venant de plusieurs villes du pays. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement argentin, brésilien et vénézuélien, neuf conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation.

Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats (El Salvador). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École de la magistrature et le Ministère salvadorien de la justice. s'est tenu à San Salvador les 21 et 22 mars 1996. Il a été suivi par 60 participants, pour la plupart des magistrats locaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de Colombie, d'Espagne et de la FLAPF, un fonctionnaire national et un fonctionnaire l'Organisation. Certains exposés avaient également trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Guatemala). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle du Guatemala, s'est tenu à Guatemala les 25 et 26 mars 1996. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des juristes, des membres d'associations d'auteurs, des fonctionnaires nationaux et des étudiants. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un colombien et l'autre espagnol, un fonctionnaire national et un fonctionnaire

de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Nicaragua. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire régional sur la propriété intellectuelle, organisé par l'Institut nicaraguayen de la culture, l'Université d'Amérique centrale et le Ministère espagnol de la culture, qui s'est tenu à Managua.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Colombie. En mars 1996, quatre représentants de la Société colombienne des auteurs et compositeurs (SAYCO) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à la Société chilienne des auteurs (SCD), à Santiago.

Cuba. En mars 1996, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à La Havane, sur l'invitation du Gouvernement cubain, où il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre Cuba et l'Organisation.

Nicaragua. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur.

Uruguay. En mars 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet national en matière de droit d'auteur, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi uruguayenne sur le droit d'auteur, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En mars 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montevideo, à une réunion d'évaluation du projet susmentionné à laquelle ont également pris part des fonctionnaires nationaux.

Venezuela. En mars 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant une base de données de jurisprudence en matière de propriété industrielle mise au point par l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

Pays andins. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la deuxième réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins, qui s'est tenue à Santa Fe de Bogota. Cette réunion visait essentiellement à examiner les activités de coopération menées par l'OMPI dans cette sous-région depuis la dernière réunion des chefs d'office de propriété industrielle, qui s'était tenue à Caracas en juillet 1995, et à passer en revue les activités de coopération pouvant être menées à l'avenir.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle (République de Corée). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO), avec le concours de l'Office japonais des brevets (JPO), s'est tenu à Daeduk du 6 au 8 mars 1996. Il a été suivi par 29 fonctionnaires nationaux venant du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), de Malaisie, de Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam, ainsi que par plus de 80 participants locaux venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, du Canada, du Danemark, du Japon et des Pays-Bas, des participants chinois, indiens, malaisiens et singapouriens, un fonctionnaire de la République de Corée ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ce colloque.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Sri Lanka). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri lankais et avec le concours du Gouvernement japonais, s'est tenu à Colombo les 25 et 26 mars 1996. Il a été suivi par environ 70 participants représentant diverses administrations, l'ordre judiciaire, les cabinets juridiques, les associations de musiciens et d'écrivains et l'université. Des exposés ont été présentés par un consultant japonais de l'OMPI, un expert

local, un représentant du Bureau Asie-Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Certains exposés avaient trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Chine. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Beijing, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux au sujet de différents aspects de l'actuelle coopération entre la Chine et l'OMPI et de l'éventuelle adhésion de ce pays à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets et à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

En mars 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont entretenus, à Beijing, avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets de questions ayant trait à la documentation en matière de brevets et à l'automatisation.

Inde. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert de l'Office européen des brevets (OEB) se sont rendus en mission au Service de l'information en matière de brevets, à Nagpur, pour aider à réaliser le test de validation du système de base de données INDIAPAT et à télécharger les données du Centre international de documentation de brevets (INPADOC) relatives aux brevets indiens sur ce système. Le fonction-

naire de l'OMPI a effectué sa mission dans le cadre du projet national financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le domaine de l'information en matière de brevets.

En mars 1996 aussi, un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni a présenté un exposé lors d'un séminaire ayant pour thème le franchisage en tant qu'outil de développement et l'évolution récente des contrats de commerce international, qui a été organisé par la Fondation indienne du droit international et s'est tenu à New Delhi.

Pakistan. En mars 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations préliminaires concernant des modifications apportées à la loi sur les marques et un projet de loi portant modification de la loi de 1911 sur les brevets et les dessins et modèles industriels pour rendre celle-ci conforme à l'article 70.8 de l'Accord sur les ADPIC.

En mars et en avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à l'Office des marques, à Karachi, et dans les ministères concernés, à Islamabad, pour donner des conseils aux autorités nationales en ce qui concerne la modernisation de la législation sur les marques et du système d'administration des marques. Les conseils donnés en matière de législation tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Philippines. En mars 1996, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à Manille pour donner des conseils et dispenser une formation au personnel du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de brevets et l'examen des marques de produits et de services.

République populaire démocratique de Corée. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Pyongyang, dans le cadre du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays, pour aider à poursuivre l'automatisation des opérations de l'Office des inventions.

Tonga. En mars 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant la loi de 1994 sur la propriété industrielle, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Viet Nam. En mars 1996, M. Tran Hoan, ministre de la culture et de l'information, ainsi que six fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de questions ayant trait à la législation sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion du Viet Nam à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

En mars 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office national de la propriété industrielle (NOIP), à Hanoi, et au Centre d'information scientifique et technique, à Hô Chi Minh-Ville, pour s'entretenir avec les fonctionnaires de ces deux organismes du renforcement des services de documentation et d'information en matière de brevets.

Hong Kong. En mars 1996, M. Steven Selby, directeur du Département de la propriété intellectuelle, ainsi que deux autres fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la situation de la propriété intellectuelle à Hong Kong.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). À la fin du mois de février et en mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni se sont rendus en mission dans chacun des sept pays membres de l'ANASE, à savoir le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, pour mener une étude comparative des manières d'envisager les mesures visant à faire respecter les droits et les mesures à la frontière en matière de propriété intellectuelle. Dans chacun de ces pays, les membres de la mission ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des principaux points de l'étude précitée, y compris les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. Cette étude a été menée à la demande des pays membres de l'ANASE.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bahrein. En mars 1996, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de la possibilité pour l'OMPI d'organiser un séminaire, consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendrait à Manama au second semestre de 1996.

Jordanie. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération entre la Jordanie et l'Organisation.

Maroc. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des questions suivantes : les avantages que présenterait pour le Maroc l'adhésion au PCT, au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) et à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels; l'organisation d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendrait à Casa-

blanca au second semestre de 1996; l'exécution éventuelle d'un nouveau projet national financé par le PNUD dans le domaine de la propriété industrielle; des observations formulées par l'OMPI en ce qui concerne le nouveau projet de loi marocaine sur la propriété industrielle; l'assistance fournie par l'Organisation aux associations marocaines d'inventeurs; la mise en valeur des ressources humaines et la possibilité d'aider le Maroc à réviser sa loi sur le droit d'auteur et à renforcer les associations marocaines de gestion collective du droit d'auteur.

Oman. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'Oman à la Convention instituant l'OMPI.

Tunisie. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération entre la Tunisie et l'Organisation et, en particulier, des avantages que présente pour ce pays l'adhésion au Protocole de Madrid.

Yémen. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le Yémen et l'Organisation.

Coopération pour le développement (en général)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD et tenue à Genève.

Office européen des brevets (OEB). En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé

au siège de l'OEB, à Munich, à la première réunion du groupe de travail OMPI-OEB nouvellement créé pour coordonner et, si possible, harmoniser le travail des deux organisations en matière de formation et d'informatisation, ainsi que pour conseiller les pays en développement en ce qui concerne les procédures d'examen des demandes de brevet, en particulier l'examen quant au fond.

Médailles de l'OMPI

En mars 1996, une médaille de l'OMPI a été décernée à une élève japonaise au cours de l'Exposition des inventions réalisées par des élèves des écoles japonaises, organisée par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation à Tokyo.

En mars 1996 aussi, à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Office hongrois des brevets et de l'entrée en vigueur de la loi hongroise sur les brevets, organisée à Budapest, le directeur général a remis trois médailles d'or de l'OMPI respectivement au secrétaire général de l'Association des inventeurs hongrois, à un conseil en brevets et à une entreprise pharmaceutique, pour leurs contributions exceptionnelles dans le domaine de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Hongrie.

En mars 1996 encore, le directeur général a remis, à La Havane, une médaille d'or de l'OMPI à une inventrice pour l'invention exceptionnelle qu'elle a réalisée. Dix diplômes ont également été remis à des inventeurs qui avaient participé à la conception et à l'élaboration de ladite invention exceptionnelle.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Colloque national de l'OMPI consacré au rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique et technique (Albanie). Ce colloque, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec l'Office albanais des brevets et des marques et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Tirana le 12 mars 1996. Quelque 80 participants venant des secteurs public et privé ont participé à ce colloque. Un fonctionnaire de l'Organisation était également présent. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche, quatre fonctionnaires nationaux et un conseil en brevets albanais.

Albanie. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de synthèse tripartite qui s'est tenue à Tirana afin de passer en revue les activités menées au titre du projet national susmentionné. Des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD ont participé à cette

réunion. La possibilité de proroger le projet a aussi été envisagée.

En mars 1996 aussi, deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche se sont rendus à l'Office albanais des brevets et des marques, dans le cadre du même projet, afin de conseiller le personnel en matière de classement et d'examen des brevets. En présence du fonctionnaire de l'OMPI susmentionné, ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires de l'office en question d'activités de coopération.

Hongrie. En mars 1996, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté, à Budapest, à la célébration du centenaire du système hongrois des brevets et, notamment, à l'inauguration par M. Árpád Göncz, président de la République, de la foire-exposition internationale consacrée aux inventions et aux idées nouvelles («Genius 96»), organisée par l'Association des inventeurs hongrois. Le directeur général s'est entretenu de questions d'intérêt commun dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des dirigeants politiques et des fonctionnaires nationaux et a prononcé un discours sur les activités de

l'OMPI lors de l'Assemblée générale de l'Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle marquant le mille centième anniversaire de la création de la Hongrie, à laquelle ont assisté environ 1200 participants. Au cours de cette visite, le directeur général a été décoré de l'Ordre du mérite de la République hongroise par le président de la République.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres gouvernements et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Andorre. En mars 1996, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir, avec des fonctionnaires de l'Organisation, d'un projet de loi sur les brevets, élaboré par l'OMPI, et d'une loi sur le droit d'auteur pour l'Andorre.

États-Unis d'Amérique. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la dixneuvième session de la Conférence des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques, organisée à Washington par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, au cours de laquelle ils ont présenté certains produits de l'OMPI disponibles sur disque compact ROM.

Finlande. En mars 1996, M. Martti J.J. Enäjärvi, directeur général de l'Office national des brevets et de l'enregistrement, et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses propositions et des projets de l'Organisation concernant la protection des signes distinctifs des entreprises.

Japon. En mars 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de diverses questions

concernant le Traité sur le droit des marques compte tenu de l'éventualité d'une ratification de ce traité par le Japon.

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la huitième session du CCQPO et à une réunion du groupe de travail du CCQPO sur le système des coordinateurs résidents. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a participé, également à Genève, à une réunion sur l'évaluation du programme de formation du Centre de Turin sur le renforcement des capacités nationales.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, à une session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Comité consultatif pour les questions d'ajustement. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à une réunion du Comité consultatif pour les questions d'ajustement.

Réunion des conseillers juridiques du système des Nations Unies. En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion des conseillers juridiques, convoquée par le secrétaire général adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion préparatoire sur cette initiative, convoquée par le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, au Colloque international de l'Unesco sur le droit d'auteur et la communication dans la société de l'information.

Organisation météorologique mondiale (OMM). En mars 1996, M. Arpad Bogsch, directeur général de l'OMPI, et M. G.O.P. Obasi, secrétaire général de l'OMM, ont signé un accord par lequel l'OMM s'engage à vendre à l'OMPI le bâtiment où est situé son siège, lui-même proche du siège de l'OMPI. Le transfert devrait avoir lieu en 1998, lorsque les nouveaux bâtiments de l'OMM, actuellement en cours de construction, seront terminés.

Organisations intergouvernementales

Office européen des brevets (OEB). En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OEB ont présenté au directeur général et à un certain nombre de fonctionnaires de l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève, le «logiciel commun» mis au point par l'OEB pour les procédures administratives en matière de brevets et de marques des offices nationaux de la propriété industrielle.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En mars 1996, 25 fonctionnaires nationaux venant de 16 pays d'Amérique latine qui assistaient au cours de l'OMC sur la politique commerciale se sont rendus au siège de l'OMPI, où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont donné des informations sur les activités de l'OMPI et sur la propriété intellectuelle en général.

Autres organisations

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du Comité exécutif de l'AILIS.

Chambre de commerce internationale (CCI). En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI (au cours de laquelle il a été débattu, notamment, des activités en matière de propriété industrielle actuellement en cours à l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce [Accord sur les ADPIC]), ainsi qu'à un séminaire, également organisé par la CCI, sur le thème : «Combattre la contrefaçon : lutter et remporter la bataille».

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Montevideo, à une réunion du groupe de travail de la Commission latino-américaine de la CISAC.

Fédération internationale des vins et spiritueux (FIVS). En mars 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à une réunion organisée par la fédération susmentionnée sur la protection internationale des indications géographiques. Un des fonctionnaires de l'Organisation a évoqué les activités de l'OMPI dans ce domaine, et notamment les conseils donnés aux pays en développement et aux pays en transition vers l'économie de marché et les séminaires organisés par l'OMPI dans ces pays.

Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la trente et unième session du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence. En mars 1996, le directeur général a assisté à une réunion du Conseil d'administration de l'institut, qui s'est tenue à Munich. Table ronde commerciale du G7. En mars 1996, une délégation de la Table ronde commerciale du G7, composée de 17 représentants des grandes entreprises du secteur de l'information, de la communication et des loisirs, s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions liées au droit d'auteur, notamment dans le cadre de l'Infrastructure mondiale de l'information.

The Publishers Association. En mars 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la foire internationale du livre de Londres et a présenté un exposé au Colloque sur le droit d'auteur, les droits d'exploitation et les contrats au vingt et unième siècle, organisé à l'occasion de cette foire pour marquer le centenaire de l'association.

Nouvelles diverses

Lois nationales

Australie. Le règlement (modificatif) n° 3 de 1996 relatif aux marques est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Colombie. La loi n° 256 du 15 janvier 1996 contenant des dispositions sur la concurrence déloyale est entrée en vigueur à la même date.

Danemark. Le décret n° 752 du 15 septembre 1995 sur les taxes est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Espagne. Le décret royal n° 151/1996 du 2 février 1996 portant modification partielle du règlement d'application de la loi n° 11/1986 du 20 mars 1986 sur les brevets, approuvé par le décret royal n° 2245/1986 du 10 octobre 1986, est entré en vigueur le 9 mars 1996.

Finlande. Sauf indication contraire, les nouvelles lois ci-après sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996 :

loi n° 1381 du 8 décembre 1995 portant modification de la loi n° 1032 du 13 novembre 1992, sur les redevances perçues par l'Office des brevets et de l'enregistrement en fonction du volume de production; loi n° 1396 du 8 décembre 1995 portant modification de la loi n° 800 du 10 mai 1991 sur les modèles d'utilité;

loi n° 1397 du 8 décembre 1995 portant modification de la loi n° 551 du 15 décembre 1967 sur les inventions importantes pour la défense nationale;

loi n° 1695 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 550 du 15 décembre 1967 sur les brevets;

loi n° 1696 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 800 du 10 mai 1991 sur les modèles d'utilité (les articles 5.1) et 30.1) sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1996; les autres articles sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 1996);

loi n° 1697 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 551 du 15 décembre 1967 sur les inventions importantes pour la défense nationale (entrée en vigueur le 1^{er} mars 1996);

loi n° 1698 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 656 du 29 décembre 1967 concernant les droits relatifs aux inventions de salarié (entrée en vigueur le 1^{er} mars 1996);

loi n° 1699 du 22 décembre 1995 portant abrogation du chapitre 6a de la loi n° 7 du 10 janvier 1964 sur les marques;

loi n° 1700 du 22 décembre 1995 portant modification de l'article 25 de la loi n° 1466 du 29 décembre 1994 sur les douanes; décret n° 1701 du 22 décembre 1995 portant modification du décret n° 1419 du 5 décembre 1991 relatif aux modèles d'utilité;

décret n° 1702 du 22 décembre 1995 portant modification du décret n° 296 du 29 mai 1964 relatif aux marques;

décret n° 1703 du 22 décembre 1995 portant modification du décret n° 252 du 2 avril 1971 relatif aux dessins et modèles enregistrés;

loi n° 1715 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 7 du 10 janvier 1964 sur les marques (entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996);

loi n° 1716 du 22 décembre 1995 portant modification de la loi n° 129 du 2 février 1979 sur le registre du commerce;

décision n° 1782 du 28 décembre 1995 du Ministère du commerce et de l'industrie sur les produits passibles de taxation par l'Office des brevets et de l'enregistrement (qui remplace la décision n° 729 du 29 juillet 1993 et ses modifications successives);

décret n° 1794 du 29 décembre 1995 sur l'application permanente de la loi relative aux droits exclusifs sur le schéma de configuration d'un circuit intégré aux schémas de configuration originaires de certains pays (portant abrogation des décrets n° 824 du 17 septembre 1993 et n° 1560 du 31 décembre 1994);

décret n° 19 du 12 janvier 1996 sur le registre du commerce, portant modification du décret n° 208 du 23 février 1979 (entré en vigueur le 1^{er} février 1996);

décret n° 52 du 26 janvier 1996 portant modification du décret n° 636 du 10 octobre 1969 concernant les agents de brevets (entré en vigueur le 1^{er} février 1996);

décision du 16 février 1996 de l'Office des brevets et de l'enregistrement concernant des règles plus détaillées en matière de demandes de brevet, portant modification de la décision du 30 septembre 1980 (entrée en vigueur le 1^{er} mars 1996);

décision du 5 décembre 1995 de l'Office des brevets et de l'enregistrement concernant des règles plus détaillées en matière de demandes de modèle d'utilité, portant modification de la décision du 16 décembre 1991.

Nicaragua. Le décret n° 1244 du 29 février 1996 portant approbation de l'adhésion du Nicaragua à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (Acte de Stockholm, 1967) est entré en vigueur le 1^{er} mars 1996.

Panama. La loi n° 29 du 1^{er} février 1996 sur la protection de la concurrence est entrée en vigueur le 30 juin 1996.

Sélection de publications de l'OMPI

En mars 1996, l'OMPI a fait paraître, notamment, les publications suivantes¹:

Aperçu historique du Traité de coopération en matière de brevets (1966-1995) [en espagnol], n° 886(S), 23 pages, gratuit.

Ces publications peuvent être obtenues auprès du Groupe de la vente et de la distribution des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes: a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (C pour le chinois, E pour l'anglais, G pour

l'allemand, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI nº 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

- Classification internationale des brevets (CIB): Informations générales (sixième édition) [en chinois], n° 409(C), 38 pages, gratuit.
- Les vingt-cinq premières années de la classification internationale des brevets (CIB) — 1971-1996 (en anglais), n° 885(E), 33 pages, 20 francs suisses.
- Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, WO/MM/INF/2, 57 pages, gratuit.
- Traité sur le droit des marques et Règlement d'exécution (en allemand), n° 225(G), 67 pages, 10 francs suisses.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

1er-5 juillet (Genève)

Comité d'experts sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle

Le comité poursuivra les travaux préparatoires en vue d'un éventuel traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. En particulier, il examinera la question des rapports entre le système de règlement des différends que le traité envisagé doit établir et d'autres systèmes de règlement des différends, y compris celui qui a été institué dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les organes directeurs de l'OMPI décideront, lors de leur série de réunions de 1996, si une conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité doit être convoquée et, dans l'affirmative, à quelle date.

Invitations: États membres de l'OMPI et États parties aux traités administrés par l'OMPI qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

23 septembre - 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtneuvième série de réunions)

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.

Invitations : comme membres ou observateurs (selon l'organe intéressé), États membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres États et certaines organisations.

28-31 octobre (Genève)

Comité d'experts sur les marques notoirement connues (deuxième session)

Le comité étudiera les questions relatives à l'application de l'article 6bis de la Convention de Paris (par exemple celle des critères à utiliser pour déterminer si une marque est notoirement connue) ainsi que les conditions et la portée de la protection, notamment en ce qui concerne les marques de haute renommée ou notoirement connues, contre la dilution ou l'exploitation abusive de la notoriété acquise par ces marques. En outre, il étudiera la possibilité de créer, sous l'égide de l'OMPI et à l'intention des pays qui le souhaitent, un réseau international pour l'échange d'informations sur les marques qui peuvent être considérées comme étant notoirement connues ou de haute renommée.

Invitations: États membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, États membres de l'OMPI non membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

4-8 novembre (Genève)

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (sixième session)

Le comité examinera un projet révisé de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels visant à introduire dans le système de La Haye des dispositions conçues pour inciter les États qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à participer au système et faciliter une utilisation plus large du système par les déposants.

Invitations: États membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI non membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

2-20 décembre (Genève)

Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins

La conférence diplomatique sera convoquée pour adopter un ou plusieurs traités multilatéraux en fonction des travaux du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Invitations : comme délégations, États membres de l'OMPI et les Communautés européennes; en qualité d'observateurs, États non membres de l'OMPI mais membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

16-18 octobre (Genève)

Comité technique

Invitations: États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

21 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations: États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

22 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-deuxième session)

Invitations: États membres de l'UPOV.

23 octobre (Genève)

Conseil (trentième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non

membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.